Envoyé en préfecture le 08/07/2020
Reçu en préfecture le 08/07/2020
Affiché le 09/07/2020
ID : 056-215600834-20200702-D202007022-DE

Henbont
Hennebont

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT

Séance Publique du 2 juillet 2020

Objet de la délibération

PERSONNEL COMMUNAL : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

Le deux juillet deux mille vingt à 18h30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT réuni au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur André HARTEREAU, Maire.

Etaient présents :

André HARTEREAU, Christian LE BOULAIRE, Peggy CACLIN, Marie-Françoise CÉREZ, Claudine CORPART, Michèle DOLLÉ, Yves DOUAY, Thierry FALQUERHO, Yves GUYOT, Aurélia HENRIO, Gwendal HENRY, Martine JOURDAIN, Catherine JULÉ, Jacques KERZERHO, Michèle LE BAIL, Pierre-Yves LE BOUDEC, Lisenn LE CLOIREC, Jean-François LE CORFF, Anne-Laure LE DOUSSAL, Julien LE DOUSSAL, Pascal LE LIBOUX, Laure LE MARÉCHAL, Fabrice LEBRETON, Stéphane LOHÉZIC, Valérie MAHÉ, Roselyne MALARDÉ, Philippe PERRONNO, Sylvie SCOTÉ LE CALVÉ, Tiphaine SIRET, Nadia SOUFFOY, Frédéric TOUSSAINT, Joël TRÉCANT

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Julian PONDAVEN à Yves GUYOT

Absent(s) :

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire **Madame CÉREZ Marie-Françoise** désigné(e) pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Envoyé en préfecture le 08/07/2020
Reçu en préfecture le 08/07/2020
Affiché le
ID : 056-215600834-20200702-D202007022-DE

Direction des Ressources Humaines

N° 2020.07.022

PERSONNEL COMMUNAL : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

Rapporteur : Michèle DOLLÉ

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Un emploi de coordinateur TAP-PEDT a été pourvu par voie contractuelle en août 2016.

Depuis lors, dans le cadre du Projet Educatif de Territoire (PEDT) les collaborations transversales et les partenariats existants ou innovants tant au sein de la Direction Enfance Education (DEE) qu'auprès des acteurs externes ont été développés par l'agent contractuel en charge de ces missions. Il apparaît aussi nécessaire, en recherchant en s'appuyant sur les outils et financements mobilisables, de maintenir la dynamique engagée par la collectivité pour la mise en œuvre des actions à destination de l'enfance.

Pour ce faire, il convient aujourd'hui de conforter les effectifs de la Direction Enfance Education afin de consolider ces actions. Cette évolution des effectifs de la DEE participerait aussi à la résorption de l'emploi précaire, l'agent contractuel étant lauréat du concours d'animateur territorial.

Il est donc envisagé la création d'un emploi d'animateur territorial – catégorie B de la filière animation – à temps complet pour assurer les fonctions.

CONSIDÉRANT le tableau des emplois adopté par l'organe délibérant du 27 février 2020,
CONSIDERANT le besoin de créer un emploi au grade d'animateur territorial à temps complet,

Le tableau des emplois permanents serait ainsi modifié à compter du 18 août 2020

- Filière : Animation
- Cadre d'emplois : Animateurs
- Grade : Animateur territorial
- Ancien effectif 2 / nouvel effectif 3.

Vu l'avis du Bureau Municipal du 22 juin 2020,

Vu l'information donnée à la Commission « Ressources » du 23 juin 2020,

Vu l'avis du Comité Technique du 30 juin 2020,

Vu le rapport présenté,

Envoyé en préfecture le 08/07/2020
Reçu en préfecture le 08/07/2020
Affiché le
ID : 056-215600834-20200702-D202007022-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Entendu l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré,

- ➔ **MODIFIE** le tableau des emplois permanents selon les modalités précisées ci-dessus ;
- ➔ **DIT QUE** les crédits nécessaires sont inscrits au budget, chapitre 012.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
Le Maire,

André HARTEREAU